

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 24 août 2012 conférant un grade d'officier de réserve
au titre de l'article L. 4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1232777A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4221-3, L. 4221-6 et R. 4211-4 à R. 4221-28,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Christophe, Denis Dallet est nommé au grade de commandant de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper un emploi d'expert dans le domaine de l'accompagnement du personnel au sein du commandement de la gendarmerie de Martinique.

L'intéressé est rattaché au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 24 août 2012.

Pour le ministre et par délégation :

Le colonel,
adjoint au sous-directeur de la gestion du personnel,
O. COURTET